**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

INFORMATIQUE : TABLEUR

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

Domaine : Sciences économiques et de gestion

|  |
| --- |
| **CODE : 754510U32D1** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 01 juillet 2019,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **INFORMATIQUE : TABLEUR** enseignement SUPERIEUR DE TYPE COURT |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

1. concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
   1. **Finalités particulières :**

# Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* de traiter de l’information en recourant à des techniques informatiques adaptées ;
* d’utiliser les fonctionnalités de base d’un logiciel de type tableur.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

**En français :**

1. résumer les idées essentielles d’un texte d’intérêt général, les critiquer;
2. produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d’informations pouvant être mis à sa disposition).

**En mathématiques:**

1. traiter un problème en utilisant un tableau de nombres, un graphique ou une formule ;
2. calculer des valeurs caractéristiques d’un ensemble de données statistiques ;
3. interpréter et critiquer la portée des informations graphiques et numériques.
   1. **Titre pouvant en tenir lieu**

##### C.E.S.S.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant devra prouver qu’il est capable,**

*dans des situations de gestion d’informations issues de la vie professionnelle,*

*à l’aide d’un système informatique opérationnel connu,*

*dans le respect des consignes données,*

* de mettre en œuvre, de manière adéquate, les fonctionnalités d’un logiciel tableur en réalisant au minimum les opérations suivantes :
* effectuer des opérations mathématiques à l’aide de formules et de fonctions ;
* mettre en forme et en page les données et les résultats obtenus ;
* traiter des données ;
* représenter des données sous forme graphique ou de tableaux dynamiques.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

* niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
* niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
* niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
* niveau d’autonomie : la capacité de faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

1. **PROGRAMME**

### L’étudiant sera capable,

*dans des situations de gestion d’informations issues de la vie professionnelle,*

*face à un système informatique installé,*

*en exploitant les potentialités d’un logiciel de type tableur,*

* de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d’exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
* d’ouvrir et de clôturer une session de travail ;
* de manipuler les cellules (encodage, sélection, format…) ;
* d’organiser les données et de les mettre en forme dans une ou plusieurs feuilles de calcul ;
* d’importer et d’exporter des données ;
* d’effectuer des opérations mathématiques à l’aide de formules ;
* de mettre en œuvre des fonctions (mathématiques, financières, statistiques, logiques, texte, date …) ;
* d’utiliser le référencement relatif et absolu ;
* de trier et de filtrer des données ;
* de mettre en place des systèmes de validation de données (critères de validation, liste déroulante …) ;
* d’utiliser les outils de traitement de données (convertir, valider, consolider, grouper…) ;
* de représenter des résultats sous forme graphique ;
* de modifier un graphique ;
* d’analyser des données grâce aux tableaux (ou graphiques) croisés dynamiques ;
* de mettre en œuvre les fonctions recherche et matrices ;
* de concevoir et de gérer l’organisation de feuilles de calcul adaptées aux problèmes posés ;
* de protéger des cellules et/ou des feuilles et/ou le classeur ;
* de mettre en page et d’imprimer un document intégrant différents éléments (tableau, graphique, images, en-têtes, pieds de page,…) ;
* d'utiliser l'aide en ligne et de consulter la documentation du logiciel.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants maximum par poste de travail.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination du cours** | Classement | Code U | Nombre de périodes |
| Informatique : laboratoire de logiciels tableur | CT | S | 40 |
| **7.2. Part d’autonomie** | | P | 10 |
| Total des périodes | |  | **50** |